

SEANCE DU VENDREDI 30 MAI 2008

COMPTE-RENDU

Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- M. THOMAS est désigné en qualité de Secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 25 avril 2008.**
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 4 - **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, des affaires financières, des attributions et désistements de location, une assurance, des contentieux et des préemptions en D.P.U.*
- Adopté à l'unanimité.***
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Correspondant de Défense et de Sécurité Civile. Désignation d'un membre.**
- Dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de proximité efficaces pour maintenir un lien étroit entre les citoyens français et leur Défense Nationale, il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Abel MOITTIE, Conseiller Municipal, en qualité de correspondant de défense et de sécurité civile.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. MARTIN

n° 7 - **Décision modificative n° 4.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

***Adopté par 43 voix.
Il y a 11 abstentions.***

M. MARTIN

n° 8 - **C.R.O.U.S. d'Orléans Tours. Garantie d'un emprunt de 4 300 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville au C.R.O.U.S. d'Orléans-Tours à hauteur de 2 150 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 4 300 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne du Val de France-Orléanais. Ce prêt est destiné à financer le programme de restructuration de l'ancien immeuble de la Poste (128 studios), situé rue Saint-Martin du Mail à Orléans.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 9 - **C.R.O.U.S. d'Orléans Tours. Garantie d'un emprunt de 1 400 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville au C.R.O.U.S. d'Orléans-Tours à hauteur de 700 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 400 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne du Val de France-Orléanais. Ce prêt est destiné à financer le programme de la 1ère tranche de réhabilitation de 133 chambres d'étudiants de la résidence « Les Roses », située sur le Campus universitaire à La Source.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 10 - **O.P.A.C. d'Orléans. Garantie d'un emprunt de 252 104 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'O.P.A.C. d'Orléans à hauteur de 126 052 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 252 104 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de 117 logements, situés Quai de Prague à Orléans.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.***

M. MARTIN

n° 11 - **Association Les Amis de Pierre. Garantie d'un emprunt de 400 000 € Approbation d'une convention.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Association Les Amis de Pierre à hauteur de 200 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 400 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition du foyer de vie pour adultes handicapés, situé 122, rue du faubourg Bourgogne à Orléans.

Afin de garantir ses intérêts, la Ville prendra une hypothèque sur le foyer dont elle prendra les frais à sa charge.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 12 - **S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin. Levée d'une clause d'inaliénabilité.**

Par délibération en date du 22 février 2002, le Conseil Municipal a accordé sa garantie financière pour un emprunt contracté par la S.A. d'H.L.M. Nouveau Logis Centre Limousin pour l'acquisition de 161 logements situés allée André Gide à La Source.

L'article 5 de la convention prévoit que la S.A. d'H.L.M. s'engage à ne pas vendre ni hypothéquer tout ou partie de l'ensemble immobilier donné en sûreté à la Ville d'Orléans, sans accord préalable de celle-ci.

Or, dans le cadre de l'opération de la Z.A.C. « Les Allées de La Source », cette Société désire vendre à la S.E.M.D.O., trois bandes de terrain.

Considérant que cette vente ne concerne que des parcelles non bâties, il est proposé au Conseil Municipal de lever la clause d'inaliénabilité sur ces trois parcelles.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 13 - **Commission Communale des Impôts Directs. Désignation des membres.**

La Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) a un rôle consultatif en matière de révision des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties.

Elle est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué et composée de huit commissaires titulaires et huit suppléants désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner les membres qui devront composer la C.C.I.D.

Adopté à l'unanimité.

CULTURE ET EVENEMENTIEL

M. VALETTE

- n° 14 - **Orléans Jazz 2008. Parrainage de la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais et du Crédit Mutuel du Centre. Approbation de conventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions de parrainage à passer respectivement avec la Caisse d'Epargne du Val de France Orléanais et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre déterminant les engagements des parties dans le cadre de leur soutien à Orléans Jazz 2008 à hauteur de 13 000 €T.T.C. chacune.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

- n° 15 - **Attribution de subventions à des associations à caractère culturel.**

Les dossiers de demandes de subventions adressés à la Ville permettent d'identifier deux types d'associations : celles qui proposent à leurs membres une pratique régulière d'une discipline artistique ou l'acquisition et l'échange de connaissances et celles qui sont investies dans un processus de création ou favorisant celle-ci.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions à des associations à caractère culturel selon la répartition figurant dans le tableau annexé à la délibération pour un montant global de 70 450 €

- Harmonie Saint-Marc-Saint-Vincent :

*Adopté par 53 voix.
Il y a 1 non participation.*

- Autres associations :

Adopté à l'unanimité

M. VALETTE

- n° 16 - **Réseau des Bibliothèques. Fourniture d'ouvrages. Marchés à bons de commandes pour les lots n° 2 et 7. Approbation d'avenants de transfert.**

Par marchés passés après appel d'offres ouvert relatifs à la fourniture d'ouvrages pour le Réseau des Bibliothèques, la Société Solférino (librairie Privat-Loddé) a été désigné titulaire des lots n° 2 et 7.

La Société Solférino ayant procédé au transfert de son patrimoine à la Société Librairies du Savoir S.A., il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants de transfert à la Société Librairies du Savoir, nouveau titulaire des marchés :

- pour le lot n°2 : fourniture de bandes dessinées jeunesse et adultes,

- Séance du vendredi 30 mai 2008 -

- pour le lot n° 7 : fourniture d'ouvrages régionalistes et d'ouvrages de référence dans le domaine du livre ancien.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE

n° 17 - **Médiathèque. Fonds local. Acquisition d'un manuscrit. Demandes de subventions auprès de la D.R.A.C. et du F.R.R.A.B.**

La médiathèque a réalisé en janvier 2008 l'acquisition d'un manuscrit richement illustré d'enluminures : l'« Album amicorum », de Wolfgang Eberhard Cammerer, surnommé de Dalberg, étudiant à l'Université d'Orléans au début du 17^{ème} siècle.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) ainsi que du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) des subventions au taux le plus élevé possible, pour l'acquisition de ce manuscrit.

Adopté à l'unanimité.

M. VALETTE
Mme HEAU

n° 18 - **Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre. Bâtiment de l'Hôtel des Créneaux. Entretien ménager. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif à l'entretien ménager des locaux du Conservatoire à l'Hôtel des Créneaux, à passer avec la S.A.R.L. I.D.N., moyennant le montant annuel de 32 596,53 €T.T.C.

*Adopté par 42 voix contre 10.
Il y a 2 abstentions.*

Mme MAUROY

n° 19 - **Immeuble 45, rue du Bourdon Blanc. Aménagement du Centre d'Histoire et de Mémoire. Divers lots. Approbation d'avenants.**

Par marchés passés après appel d'offres ouvert, les entreprises PERDEREAU, A.C.S. (plomberie), A.C.S. (chauffage), SOLTECHNIC, PLENUM et POLLET furent chargées de l'aménagement du Centre d'Histoire et de Mémoire situé 45, rue du Bourdon Blanc.

Au cours de l'opération, des demandes complémentaires de travaux et des adaptations fonctionnelles sont apparues indispensables.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants en plus value et en moins value détaillés dans la délibération, relatifs à l'aménagement du Centre d'Histoire et de Mémoire situé 45, rue du Bourdon Blanc.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE – HYGIENE PUBLIQUE - EAU

Mme CUGNY-SEGUIN n° 20 - **Encouragement de la Ville pour les actions menées en faveur de l'environnement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions suivantes :

- Association de l'année de spécialisation en gestion environnementale des sols de l'école Polytech d'Orléans..... 400 €
- Artisans du Monde 1 000 €
- Loiret Nature Environnement..... 3 000 €
- C.R.I.I.R.A.D..... 165 €
- Association pour la Protection des Chats Libres d'Orléans 400 €

Adopté à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

Mme de QUATREBARBES n° 21 - **Jardin des Plantes. Réalisation d'un réseau d'irrigation alimenté par une éolienne. Demande de subvention auprès de la D.I.R.E.N.**
Mme SAUVEGRAIN

A ce jour, quatre jardins climatiques ont été réalisés au Jardin des Plantes ; trois restent à réaliser.

L'eau, élément précieux, servira pour l'arrosage des végétaux des jardins climatiques et l'alimentation d'un bassin naturel. Une éolienne multipale servira à actionner le pompage depuis un micro-forage.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la D.I.R.E.N. le versement d'une subvention d'un montant de 18 750 € dans le cadre de la réalisation du réseau d'irrigation alimenté par une éolienne au Jardin des Plantes.

Adopté à l'unanimité.

Mme de QUATREBARBES n° 22 - **Espaces verts de la Ville. Marché d'entretien. Approbation d'un avenant.**
Mme SAUVEGRAIN

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché d'entretien des espaces verts, à passer avec l'entreprise Bourdin S.A. Jardins, relatif au rajout d'une prestation de désherbage thermique.

Adopté à l'unanimité.

Mme de QUATREBARBES
Mme SAUVEGRAIN

n° 23 - **Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret. Saison 2008. Produits de la boutique. Fixation de tarifs.**

Suite aux travaux de réaménagement et d'extension de la nouvelle boutique du Parc Floral, la gamme d'articles mis en vente doit être élargie d'autant plus que les produits actuellement en boutique connaissent un grand succès auprès des visiteurs.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver les tarifs complémentaires concernant les produits proposés en boutique au Parc Floral de La Source, Orléans-Loiret ;

2°) de décider que ces tarifs seront applicables à compter du 1er juin 2008.

***Adopté par 52 voix.
Il y a 2 abstentions.***

Mme de QUATREBARBES
Mme CHERADAME

n° 24 - **Collège de la Bolière. Aménagement des abords. Demande d'une subvention auprès du Département.**

La Ville d'Orléans, en collaboration avec le Département du Loiret, va procéder aux aménagements destinés à améliorer l'accès des taxis et bus assurant le transport scolaire des handicapés à l'entrée principale du collège de la Bolière, ainsi qu'à la requalification de la rue Alain desservant les annexes du collège et l'école René-Guy Cadou.

Le coût global de cette opération est estimé à 160 000 €T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le programme des travaux relatifs à l'aménagement des abords du collège de la Bolière ;

2°) de solliciter du Département du Loiret une subvention au taux le plus élevé possible pour cet aménagement.

Adopté à l'unanimité.

Mme de QUATREBARBES
Mme CHERADAME

n° 25 - **Travaux de voirie. Compte rendu des opérations du programme 2005-2006.**

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la liste des opérations détaillées dans la délibération visant à l'amélioration de la voirie au titre des années 2005 et 2006, dont le marché a été attribué au groupement Eurovia Centre Loire/Colas Centre Ouest.

Le Conseil Municipal prend acte.

ACTION SCOLAIRE

Mme MARECHAL n° 26 - **Enseignement du premier degré. Aides à la réalisation de projets.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux établissements scolaires du premier degré et organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques :

- Elémentaire les Aydes 301 €
- Maternelle Nécotin 655 €
- Elémentaire René-Guy Cadou 805 €

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 27 - **Classes de découverte des écoles privées d'Orléans. Année scolaire 2007-2008. Participation financière de la Ville.**

Chaque année, la Ville inscrit un crédit réservé aux départs en classes de découverte dans les écoles privées d'Orléans, qui doit permettre à chaque élève orléanais de bénéficier d'au moins un départ durant sa scolarité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets de classes de découverte des écoles maternelles et élémentaires privées détaillés dans la délibération.

***Adopté par 42 voix contre 1.
Il y a 11 abstentions.***

Mme MARECHAL n° 28 - **Ecoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs. Fournitures scolaires et d'activités. Fourniture et livraison. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres ouvert, fractionnés à bons de commandes, relatifs à la fourniture et la livraison de fournitures scolaires et d'activités, à passer avec la Société S.A.S. Librairie Laïque pour les lots suivants :

- lot n° 1 – articles de papeterie et travaux manuels,
- lot n° 2 – manuels scolaires,
- lot n° 3 – livres autres que les manuels scolaires,

et avec la Société Bibliothèque pour l'école pour le lot n° 4 – dictionnaires offerts aux élèves de CM2,

pour la durée de l'année scolaire 2008-2009 (du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009), reconductibles 3 fois par période d'un an, pour une durée maximale de 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 29 - **Ecole primaire Charles Péguy. Ravalement des façades. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

La Ville a procédé aux travaux des toitures et au remplacement des menuiseries de l'école Charles Péguy en 2005 et 2006. Afin de poursuivre ces travaux de clos et couvert, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif aux travaux de ravalement de façades de l'école primaire Charles Péguy, à passer avec l'entreprise GIMONET, pour un montant global de 160 593,20 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 30 - **Groupe Scolaire Pierre Ségelle. Imperméabilisation des façades. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Le vieillissement des façades du Groupe Scolaire Pierre Ségelle provoque des décollements d'enduits et génère des problèmes de sécurité. Un ravalement s'avère absolument nécessaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif à l'imperméabilisation des façades du Groupe Scolaire Pierre Ségelle, à passer avec l'entreprise EUROPEINTURE 37, pour un montant global de 322 926,50 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme MARECHAL n° 31 - **Ecole primaire André Dessaux. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Les menuiseries de l'école primaire André Dessaux sont vétustes et n'apportent plus l'étanchéité attendue.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école primaire André Dessaux, à passer avec l'entreprise NEGRO, pour un montant global de 195 007,80 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE

M. SANKHON n° 32 - **Aide en faveur d'un groupement de jeunesse.**

Parmi les actions retenues dans la nouvelle convention d'objectifs avec l'association Jeunesse et Arts Martiaux, l'initiation aux arts martiaux pendant le temps scolaire au collège Jean Rostand était financée les années précédentes dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) au titre de la politique de la Ville, à hauteur de 3 000 €

Cette action ne répondant plus aux critères d'attribution des financements du C.U.C.S., il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Jeunesse et Arts Martiaux.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES ET LOISIRS

Mme GRIVOT

n° 33 - **Contribution de la Ville en faveur d'associations sportives au titre du fonctionnement. Année 2008. Fixation du montant des subventions et versement des soldes.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions, au titre du fonctionnement pour l'année 2008, aux clubs sportifs dont le détail figure dans la délibération.

Certaines subventions ayant fait l'objet d'une décision de versements d'acomptes lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2007, ces acomptes viendront en déduction des sommes à verser effectivement.

Le montant global des soldes à verser s'élève à 266 240 €

- Union Pétanque Argonnaise

Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

- C.L.T.O. Hockey sur gazon

Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

- U.S.O. Tennis

Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

- E.S.C.A.L.E. Thaïboxing

Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

- E.S.C.A.L.E. Football

Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

- E.S.C.A.L.E. Handball

Adopté par 54 voix. Il y a 1 non participation.

- Autres associations :

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 34 - **Aides à des associations pour le soutien à des manifestations sportives et à titre exceptionnel.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de subventions pour le soutien aux manifestations sportives et à titre exceptionnel, aux associations détaillées dans la délibération, pour un montant global de 11 850 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 35 - **E.M.I.S. Organisation de stages sportifs à destination des jeunes. Eté 2008. Approbation de conventions à passer avec divers clubs sportifs.**

Dans le cadre des activités d'été mises en place par l'Ecole Municipale d'Initiation Sportive (E.M.I.S), une offre complémentaire de stages sportifs spécialisés de cinq séances de deux heures environ destinés aux jeunes de 12 à 16 ans est proposée en lien avec les associations.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à passer avec les clubs sportifs suivants pour l'organisation de ces stages sportifs, ainsi que la participation financière de la Ville à chacun des clubs :

- l'Union Sportive Orléanaise - section Tennis, pour un coût global de 350 €

Adopté à l'unanimité.

- la 1ère Compagnie d'Arc, pour un coût global de 400 €

Adopté à l'unanimité.

- l'association Saint-Marceau – Orléans Tennis de Table, pour un coût global de 400 €

Adopté à l'unanimité.

- l'association Mission Sport , pour un coût global de 350 €

Adopté par 54 voix.

Il y a 1 non participation.

- l'Aviron Club Orléans-Olivet, pour un coût de 500 €

Adopté à l'unanimité.

- le Comité Départemental de Roller Skating, pour un coût global de 496 €

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 36 - **Stade omnisports de La Source. Travaux de rénovation de trois courts de tennis. Demandes de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal de :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du Centre National pour le Développement du Sport, de la Région Centre et du Département du Loiret pour la rénovation de trois courts de tennis au stade Omnisports de la Source ;

2°) de solliciter ces mêmes entités pour bénéficier de la possibilité de préfinancer par la Ville les travaux considérés estimés à 162 500 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

Mme GRIVOT

n° 37 - **Piscine du Palais des Sports. Travaux de rénovation des plages et des vestiaires. Demandes de subventions.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de solliciter une subvention au taux le plus élevé, auprès de l'Etat, Ministère de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du Comité National pour le Développement du Sport, de la Région Centre et du Département du Loiret pour la rénovation des plages et des vestiaires de la piscine du Palais des Sports de la Ville d'Orléans ;

2°) de solliciter ces mêmes entités pour bénéficier de la possibilité de préfinancer par la Ville les travaux estimés à 1 454 500 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

Mme SAUVEGRAIN

n° 38 - **Direction des Systèmes d'Information. Service du Système d'Information Géographique d'Orléans. Poste de topographe géomaticien. Autorisation de le pourvoir par voie contractuelle.**

Dans le cadre des projets liés à l'informatisation des données géographiques de la Ville d'Orléans, le Conseil Municipal a autorisé de pourvoir un poste de topographe géomaticien au Système d'Information Géographique d'Orléans (S.I.G.O.R.), par délibération du 17 juin 2005.

Le contrat de l'agent en poste arrivant à échéance, il est proposé au Conseil Municipal de décider d'utiliser la voie contractuelle pour pourvoir ce poste pour une durée limitée à trois ans.

***Adopté par 53 voix.
Il y a 2 abstentions.***

Mme SAUVEGRAIN

n° 39 - **Démocratie locale. Postes de collaborateur de groupe.**

En vertu de l'article L. 2181-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire a la possibilité, dans des conditions fixées par le Conseil Municipal, et sur proposition des représentants de chaque groupe, d'affecter aux groupes d'Elus une ou plusieurs personnes.

Dans le cadre de la nouvelle mandature, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le principe de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe à temps complet, auprès de la majorité municipale, et de l'affectation d'un poste de collaborateur de groupe à mi-temps, auprès de l'ensemble de l'opposition, à compter du 1er juin 2008, pour la durée du mandat ;

2°) d'autoriser M. le Maire à pourvoir ce deuxième poste par la voie contractuelle.

Adopté par 53 voix contre 2.

Mme SAUVEGRAIN

n° 40 - **Conseil Municipal. Régime indemnitaire des membres. Approbation.**

Le régime des indemnités allouées aux élus locaux pour l'exercice de leurs mandats est fixé par la loi.

L'installation de la nouvelle assemblée municipale conduit la collectivité à voter le montant de l'enveloppe financière allouée aux indemnités des élus et à fixer les taux par référence au barème du Code Général des Collectivités Territoriales. Le principe retenu est de reconduire les montants des indemnités versées aux adjoints et conseillers dans le précédent mandat, à l'exception des conseillers délégués auprès de Monsieur le Maire, pour lesquels l'assemblée doit fixer un nouveau taux d'indemnités.

Un plafond indemnitaire est fixé pour l'élu local qui détient d'autres mandats électoraux ou qui, en tant qu'élu, représente sa collectivité au sein des divers organismes et établissements publics. Ce plafond est fixé à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'adopter les modalités de répartition du régime indemnitaire des élus, telles qu'elles sont énoncées dans la délibération ;

2°) de décider de son application à la date du 21 mars 2008, date de mise en place de la nouvelle mandature ;

3°) de reconduire les crédits alloués à la formation des élus, à hauteur de la somme de 10 000 €

Adopté par 45 voix contre 10.

AFFAIRES JURIDIQUES

M. MARTIN

n° 41 - **Assurance Responsabilité Civile Générale. Régularisation de la prime 2007. Approbation d'un avenant.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 au marché d'Assurance Responsabilité Civile Générale du 5 février 2003, à passer avec la S.M.A.C.L., portant sur la régularisation de la prime relative à l'exercice 2007, et ce, pour un montant de 10 063,26 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

M. MARTIN

n° 42 - **Assurance Dommages aux biens. Approbation d'un marché négocié après appel d'offres infructueux.**

Le contrat d'assurance « Dommages aux Biens » de la Ville arrivant à échéance, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché négocié après appel d'offres infructueux, à passer avec le groupement de la compagnie AREAS avec le courtier Paris Nord Assurances Services, qui accepte de garantir neuf bâtiments de la Ville dans le cadre d'une police d'assurance « Dommages aux Biens » du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, ce marché étant reconductible deux fois, pour une prime annuelle de 19 442,95 €T.T.C.

- Séance du vendredi 30 mai 2008 -

Cette prime évoluera chaque année en fonction de la variation de l'indice de la Fédération Française du Bâtiment.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATION-COMMUNICATION

M. MARTIN

n° 43 - **Magazine municipal « Orléans.mag ». Impression. Approbation d'un marché après appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché après appel d'offres à passer avec la Société IMPRIMERIE VINCENT, pour un montant de 787 725,84 € T.T.C., relatif à l'impression du magazine municipal « Orléans.mag » du numéro de septembre 2008 au numéro de décembre 2008-janvier 2009 inclus. La première période s'élèvera à 71 611,44 € T.T.C., et si le marché est reconduit, chaque période suivante s'élèvera à 179 028,60 € T.T.C. Le marché est reconductible quatre fois pour une période d'un an.

Adopté par 53 voix.

Il y a 2 abstentions.

TRANQUILLITE PUBLIQUE

M. MONTILLOT

n° 44 - **Fourrière automobile municipale. Délégation de service public.**

La Ville d'Orléans a confié l'exploitation de la fourrière automobile municipale à un prestataire privé, dans le cadre d'une Délégation de Service Public qui arrive à son terme le 31 mars 2009.

Il convient donc de prendre position sur le mode d'exploitation à retenir pour ce service à compter de cette date.

Compte tenu des exigences que nécessite l'exercice des missions d'un service de fourrière, la dévolution de ce service à un prestataire privé apparaît comme la formule la plus adaptée.

Celle-ci peut s'effectuer dans le cadre d'une Délégation de Service Public, et plus particulièrement dans le cadre d'un affermage.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux et le Comité Technique Paritaire pour avis sur le projet consistant à confier l'exploitation du service de fourrière automobile municipale à un partenaire privé, dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Adopté par 53 voix contre 2.

M. MONTILLOT

n° 45 - **Qualité de vie dans le quartier de l'Argonne. Dispositif de sécurisation de la Maison de l'Animation de la C.A.F. et de ses abords. Approbation d'une convention.**

Afin d'améliorer la qualité de vie dans le quartier de l'Argonne, la Ville d'Orléans, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) du Loiret, a décidé d'engager un programme de sécurisation des abords de la Maison de l'Animation, qui prévoit notamment :

- la mise en place à l'extérieur, d'une caméra de vidéo-protection directement reliée au Centre de Sécurité Orléanais (C.S.O.) géré par la Police Municipale,

- et l'installation d'un système de levée de doute au sein de la Maison de l'Animation, couplé à l'alarme anti-intrusion déjà connectée au C.S.O. depuis 2000.

Le financement de l'intégralité du dispositif de levée de doute est pris en charge par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret, relative à la mise en place d'un dispositif de sécurisation de la Maison de l'Animation de la C.A.F. et de ses abords dans le quartier de l'Argonne.

Adopté par 41 voix contre 2.

Il y a 11 abstentions et 1 non participation.

M. MONTILLOT

n° 46 - **Centre bus de la Place d'Arc et ses équipements. Déport de visualisation par caméras fixes vers le Centre de Sécurité Orléanais. Approbation d'une convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la S.E.T.A.O.**

Depuis 2007, deux caméras ont été installées par la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » (AgglO) sur le site de la Place d'Arc.

Afin d'éviter tout acte de malveillance et permettre à la Police Municipale d'Orléans d'intervenir au plus vite en cas de problème, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération « Orléans-Val de Loire » et la S.E.T.A.O., afin de permettre le déport de visualisation des images des caméras du centre bus de la Place d'Arc et de ses équipements vers le Centre de Sécurité Orléanais de la Ville.

Adopté par 41 voix contre 13.

TRANSPORT-DEPLACEMENT-CIRCULATION-STATIONNEMENT

Mme CHERADAME n° 47 - **Boulevard de Verdun, Place d'Arc. Gestion des accès. Mise en place de bornes. Approbation de marchés après appel d'offres.**

Dans le cadre de la politique de sécurisation des espaces piétons, il est prévu la mise en place de bornes pour la gestion et le contrôle des véhicules, notamment boulevard de Verdun et Place d'Arc.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés après appel d'offres à passer avec les entreprises suivantes :

- Pour le lot n° 1-Génie civil : Eurovia pour un montant de 26 748,54 €T.T.C. ;

- Pour le lot n° 2-Mobilier entrée/sortie et génie vidéo et informatique : FORCLUM/V.S.U. pour un montant de 93 631,25 €T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT :
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. CARRE n° 48 - **Immeuble 86/88, rue des Carmes. Aménagement du rez-de-chaussée en deux espaces commerciaux. Approbation de marchés après appel d'offres.**

L'acquisition de l'immeuble 86-88, rue des Carmes permet de revitaliser le commerce rue des Carmes et plus particulièrement l'artisanat d'art.

Afin d'adapter ces locaux à ces nouvelles destinations, un projet d'aménagement a été élaboré par M. SABIN, Architecte D.P.L.G.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de deux espaces commerciaux dans l'immeuble situé 86-88, rue des Carmes, à passer avec les entreprises détaillées dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE n° 49 - **Projet Centre Ville – intra mails. Campagne de ravalement de façades. Missions d'animation et d'architecte-conseil. Approbation d'un marché après appel d'offres européen.**

Les deux marchés d'animation (lot n° 1) et d'architecte-conseil (lot n° 2) pour l'opération «ravalement de façades » menée dans le cadre du projet Centre Ville arrivant à échéance le 9 juin 2008, une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne a été organisée.

Le lot n° 1 a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres et une nouvelle mise en concurrence sera effectuée.

- Séance du vendredi 30 mai 2008 -

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le marché relatif au lot n° 2 – architecte-conseil pour l'opération « ravalement de façades » en centre ville, à passer avec la SELARL d'Architecture Daniel et Michel L'HEUDE pour un montant annuel de 51 876,50 €T.T.C., d'une durée d'un an reconductible trois fois.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 50 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement de façades. Extension du périmètre de ravalement obligatoire et détermination de la campagne 2008-2009.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, le Conseil Municipal du 29 mars 2002 a initié une importante action de ravalement obligatoire des immeubles situés dans le quartier Bourgogne-Charpenterie entre la rue Jeanne d'Arc et une partie des quais de Loire, et dans les rues de Bourgogne, Carmes, Porte Saint-Jean et Porte Madeleine.

Depuis le lancement de l'opération, la Ville a notifié 362 obligations de ravalement. Simultanément, 66 propriétaires et copropriétés ont de leur propre initiative engagé la démarche. Au total, 306 subventions ont été versées pour un montant de 2 539 314,50 €

En cohérence avec l'aménagement des quais de la Loire et dans la perspective de la requalification du bâti dans le secteur Dessaux (Z.A.C. Bourgogne), il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'extension du périmètre de ravalement obligatoire dans la partie comprise entre la rue de Bourgogne et les quais du Châtelet et du Fort Alleaume ;

2°) d'approuver la campagne de ravalement obligatoire pour l'année 2008/2009.

Adopté par 53 voix contre 1.

M. CARRE

n° 51 - **Projet Centre Ville. Campagne de ravalement. Attribution de subventions. Approbation de conventions.**

Dans le cadre du projet Centre Ville, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'octroi de quatre subventions pour ravalement de façade pour un montant global de 48 639 €;

2°) d'approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires et syndicats de copropriété.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT : ACTION FONCIERE

M. CARRE

n° 52 - **Quartier Madeleine. 2 ter, rue Basse d'Ingré. Acquisition d'une bande d'alignement.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'une parcelle de 45 m², située 2 ter, rue Basse d'Ingré à Orléans, appartenant au syndicat des copropriétaires de la Résidence Baron Dunois, et ce moyennant l'euro symbolique avec dispense de le verser, les frais notariés étant en sus et à la charge de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 53 - **Quartier Saint-Marceau. Rue de la Fontaine. Acquisition de bandes de terrain.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition de 4 parcelles pour une superficie totale de 102 m², situées rue de la Fontaine, appartenant à la Société Immobilière et de Construction du Loiret, et ce moyennant l'euro symbolique, les frais notariés étant en sus et à la charge de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 54 - **Quartier de La Source. Parc d'Activités Buffon. Cession de terrains d'activités.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à la S.A.R.L. CIT Développement, d'une emprise d'environ 24 000 m² dans le Parc d'Activités Buffon moyennant le prix de 28 € le m² de superficie, soit une recette prévisionnelle d'environ 672 000 € hors taxe et hors droit ;

2°) d'approuver la cession à la S.C.I. MCMC en cours de constitution, d'une emprise d'environ 7 150 m² dans le Parc d'Activités Buffon moyennant le prix de 28 € le m² de superficie, soit une recette prévisionnelle d'environ 200 200 € hors taxe et hors droit ;

3°) d'autoriser les acquéreurs à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de leur projet.

Adopté à l'unanimité.

M. CARRE

n° 55 - **Commune de Saint-Cyr-en-Val. Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Cession de terrains d'activités.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la cession à la Société SEMOFLEX Val de Loire, d'une emprise de 2 611 m² dans le Parc d'Activités d'Orléans-Sologne-La Saussaye, moyennant le prix de 25 € le m² de superficie ;

2°) d'approuver la cession à la S.C.I. en cours de constitution par la Société Distribution Energie Electrique, d'une emprise de 4 202 m² dans le Parc d'activités d'Orléans-Sologne-La Saussaye, moyennant le prix de 27 € le m² de superficie ;

- Séance du vendredi 30 mai 2008 -

3°) d'autoriser les acquéreurs à déposer auprès de la mairie de Saint-Cyr-en-Val toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de leur projet.

Adopté à l'unanimité.

Question orale de Mme KOUNOWSKI

Question orale de M. CHAPUIS

Question orale de Mme N'GANGA

Question orale de M. LEBRUN

Orléans, le 2 juin 2008

Le Maire,

Serge GROUARD